

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
12584

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Subventions aux associations oeuvrant dans le domaine sanitaire - exercice 2018 -
3ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection maternelle et infantile, enfance, santé, famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La participation du Département au fonctionnement et à l'investissement de divers organismes oeuvrant dans le domaine sanitaire au titre de l'année 2018 (3^{ème} répartition) est proposée selon le tableau de répartition joint au présent rapport.

Les organismes concernés par cette répartition sont au nombre de 13 : Réseau Périnatalité PACA-Corse-Monaco, Association relais départemental des assistants maternels et familiaux des Bouches-du-Rhône, Comité départemental d'éducation et de promotion de la santé des Bouches-du-Rhône, Association pour la promotion et l'organisation du réseau de proximité santé précarité Martigues Port-de-Bouc, OSIRIS, Sideral Times club, Cobalt, Association pour la recherche et le dépistage des cancers du sein, du col de l'utérus et des cancers colo-rectaux (ARCADES), Dépression Agissons, Association Arpsydemio, Les sentinelles égalité, Association Handident PACA et Association pour le soutien des parents et le développement des enfants.

Les grandes thématiques de santé qui concernent ces associations sont :

- l'accès aux soins et la promotion de la santé :
 - o en faveur de populations précarisées,
 - o dans le domaine de la périnatalité et de la petite enfance,
 - o dans le champ du handicap ;
- l'accompagnement et prise en charge psychologique ;
- la lutte contre le cancer (prévention et dépistage) et soins de supports en oncologie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

